



**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal de WAILLY**  
**le 13 juin 2016**

Régulièrement convoqué pour ce lundi 13 juin 2016 à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

**Présents :** Mmes Colette NOURRY - Gaëtane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY

MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE- Henri MACE - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Jean-Marie NOIRET - Alain BOURDREL et Daniel HERMANT.

**Absents excusés:** Mmes Julie DALONGEVILLE - Valérie CASIER et M. Paul MERCIER

**Pouvoirs :** Julie DALONGEVILLE donne pouvoir à Monsieur AUDEGOND, Madame CASIER à Alain BOURDREL et Paul MERCIER à Francis DALONGEVILLE.

**15 votants**

Il est 20 h 36 M. le Maire ouvre la séance et s'excuse de ce léger retard.

*« Je vous informe que sur certains points j'ai plusieurs d'informations à vous projeter ; ensuite, vous avez reçu comme il se doit l'ordre du jour mais j'ai dû vous faire remettre sur table deux points que je souhaite ajouter à cet ordre du jour établi : un qui est purement technique demandé par la Trésorerie et un lié à une demande d'habitants concernant une ruelle communale »*

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ce soir, salue les habitants présents dans la salle. Il demande la liste d'émargements et sollicite qu'on lui remette les pouvoirs accordés par les absents.

**1. Installation de Jean-Marie NOIRET au poste de Conseiller Municipal suite au départ de Madame Patricia DELIGNE.**

Ce point est bien entendu inhabituel, « Madame DELIGNE a envoyé sa démission de Conseillère Municipale et d'Adjointe en Préfecture ; celle-ci a été réceptionnée le 4 avril 2016 ; Madame la Préfète : Fabienne BUCCIO, le 25 mai 2016, a répondu favorablement à ses deux démissions conformément à l'article L. 2215 du CGCT.

*J'ai donc le plaisir aujourd'hui d'installer Monsieur NOIRET assis à ma droite en tant que Conseiller Municipal car comme vous le savez, Monsieur NOIRET était le suivant sur la liste électorale majoritaire aux dernières élections municipales de mars 2014. Donc bienvenue à lui ».*

Aucune objection d'où accord unanime sur cette installation.

Jean-Marie ZIEBA intervient pour préciser : *« qu'en ce qui concerne Monsieur NOIRET ; notre collègue ayant quelques difficultés à s'exprimer oralement, il m'a demandé d'intervenir pour vous informer qu'il sollicitait intégrer la Commission Travaux. Et je ne pense pas qu'il y a de problèmes particuliers pour accepter cette demande... »*

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire rappelle la présence de Madame LEBORGNE à ce Conseil pour la confection du PV mais doit appeler à candidature parmi les élus celui ou celle qui souhaite être Secrétaire de séance.

Henri MACE se porte candidat.

Candidature acceptée à l'unanimité.

## **3. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion du 19 avril 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à effectuer.

Alain BOURDREL intervient pour demander de préciser son intervention page 14. *« Ma dernière demande a été prise en compte mais pas en totalité. J'avais dit que les fermages 2014/2015 n'étaient pas réglés au 23 février 2016, ils l'ont été au 07 mars et j'en ai la preuve. Comme je l'ai dit, je souhaite que cela soit repris en totalité ».*

Demande acceptée.

Francis DALONGEVILLE demande le retrait d'une phrase concernant son intervention page 8

Demande acceptée.

Le Procès-Verbal est soumis au vote.

Il est adopté à la majorité absolue par 12 voix pour, 3 contre.

## **4. Inscription des questions diverses :**

Monsieur BOURDREL demande l'inscription de plusieurs points :

- Le CCAS,
- La CUA,
- L'Ecole,

- Le Village,
- Le WAILLY Infos,
- Le broyage des branches.

## **5. Délibération 2016-024 : Modifications budgétaires (imputations).**

Monsieur le Maire précise « *qu'il s'agit de modifications techniques, et je laisse la parole à Monsieur MACE* ».

Henri MACE : « *Cela concerne le Budget Fonctionnement-Recettes et plus précisément la ligne 7323 du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) sur laquelle nous avons budgétisé 687 € avec en parallèle une budgétisation de 100€ sur la ligne 73923. La Trésorerie nous demande de rectifier ces deux lignes en débitant de 100€ la ligne 7323 et en créditant de la même somme la ligne 7351.* »

Monsieur le Maire souligne que « *de nombreuses lignes ont changé de code ; car fin 2015, il y a eu des modifications apportées pour plus de précision, et j'ai un exemple qui me vient à l'esprit : avant, tous les bâtiments publics étaient réunis sous le même code, maintenant la Mairie et l'Eglise sont différenciées des autres bâtiments communaux ; ou encore avant, nous avions voies et réseaux sur une seule ligne aujourd'hui nous avons voies puis réseaux, en deux lignes* ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Délibération 2016-025 : Création et pose d'une stèle à la Mémoire du Régiment des Tirailleurs Marocains tombés le 25 septembre 1915 sur le champ de bataille entre WAILLY et FICHEUX. Acceptation du texte proposé.**

Monsieur le Maire garde la parole pour exposer ce point

« *Lors d'une précédente réunion j'avais déjà abordé ce point ; mais aujourd'hui nous passons à l'étape de l'action. Je vais vous projeter en même temps que je vous parle les éléments concernant la stèle et le texte qui y sera gravé.* »

« *Cela concerne la troisième vague de la bataille d'Artois organisée par les généraux français qui était une vague de diversion. Vague de diversion qui malheureusement a été très coûteuse en vies humaines.* »

« *Lors de cette offensive, un grand nombre de régiments avait été positionné dans notre secteur : sur BEAUMETZ, sur RIVIERE, sur WAILLY, AGNY et ARRAS. Sur WAILLY il y avait un Régiment en particulier qui était le 404<sup>ème</sup> Régiment de Zouaves et Tirailleurs tunisiens lequel a pleinement participé à cette bataille.* »

« *Je ne vais pas vous faire le résumé complet de cette bataille, mais je dois vous préciser que cette journée du 25 septembre 1915 a été une catastrophe humaine car l'artillerie française avait mal réglé ses tirs (trop longs) et les nids de mitrailleuses allemands étaient restés intacts. Vous comprendrez qu'après, les fantassins ont facilement été fauchés lors de leurs*

*offensives. Pourtant, le 404<sup>ème</sup> RI a été le seul à percer les lignes allemandes en atteignant ses tranchées où les combats se sont faits au corps à corps. Mais sans relève et sans appui, les zouaves et tirailleurs ont été massacrés sur place et abandonnés à la terre. Ces hommes n'ont jamais eu de sépultures dignes de leur sacrifice. L'Histoire de la FRANCE a fait qu'on ne s'est jamais posé la question de : que faire des corps de ces hommes venus de l'autre côté de la Méditerranée ? ».*

*« Le devoir de mémoire souhaité par la Commune est d'ériger à gauche du Monument aux Morts une stèle qui sera en fait une sépulture symbolique pour ces 886 combattants qui n'en ont jamais eu jusqu'à ce jour. »*

*« Au départ nous pensions financer cette stèle par un système de donations.*

*L'année dernière la vente des clés USB créées par Monsieur CAPPON et traitant de ce sujet, avait rapportée à l'association « WAILLY au fil du Temps » la somme de 800€.*

*« Le Souvenir Français » a récompensé par la remise d'une médaille, Messieurs Christian CAPPON et Serge BAUDIMONT pour leurs travaux de recherches et leur proposition d'un monument de reconnaissance. Aussi le Colonel HADJ, Président du « Souvenir Français » qui est d'origine tunisienne, a proposé de financer au moins 50% du prix de la stèle soit environ 1.300€.*

*Il reste donc la somme de 300 ou 400€ à charge de la Commune.*

*Aussi « le Souvenir Français » demande à ce que la pose de la stèle se fasse dans les meilleurs délais. Comme le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants sera dans notre secteur le 13 septembre prochain, le Colonel HADJ souhaite profiter de cette présence gouvernementale pour inaugurer la stèle de WAILLY ».*

*« Cette Stèle n'aura rien de monumentale, elle fera 2 mètres de haut, elle aura dans sa conception un rappel de l'architecture tunisienne, et sur cette stèle sera posée une plaque de marbre reprenant un texte que je vais vous présenter :*

*A LA MÉMOIRE DU SACRIFICE DE CES GLORIEUX SOLDATS TUNISIENS DU 404<sup>ME</sup> RÉGIMENT DE ZOUAVES ET TIRAILLEURS, LORS DE LA TROISIÈME OFFENSIVE DE L'ARTOIS, LE 25 SEPTEMBRE 1915 LE RÉGIMENT MONTE À L'ASSAUT DU MOULIN DE FICHEUX. APRÈS UNE LUTTE ACHARNÉE, IL DOIT SE REPLIER. 886 HOMMES SONT MIS HORS DE COMBAT. LA PLUPART D'ENTRE EUX SONT ENCORE ENSEVELIS SANS SÉPULTURE DANS LA TERRE DE WAILLY.*

*« Bien entendu, nous avons présenté ce projet à notre Association des Anciens Combattants qui participera pleinement à cette cérémonie patriotique fixée au 13 septembre de cette année. Lors de cette cérémonie, les Anciens Combattants déposeront une urne contenant un peu de terre du champ de bataille et je termine la présentation du texte proposé :*

*CETTE URNE CONTIENT UN PEU DE TERRE SACRÉE DU CHAMP DE BATAILLE. »*

*« Avez-vous des questions ou des remarques ? »*

*La totalité de cette Délibération est adoptée à l'unanimité.*

**7. Délibération 2016-026 : Accord du Conseil Municipal pour l'encaissement des Fonds SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local).**

Monsieur le Maire explique que : *«Souvenez-vous, je vous en ai parlé lors du dernier Conseil, début avril 2016, l'Etat a créé un fonds de 1 milliard d'euros qu'il a appelé : SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local), ceci pour relancer l'économie nationale au travers des investissements réalisés par les Collectivités Territoriales. Il y a deux types d'enveloppes à utiliser basées sur deux thématiques, l'une concernant la mise en conformité des accès PMR et l'autre concernant le développement. Malgré des délais contraints, nous avons réussi à déposer nos dossiers.*

*« Lors de la présentation du Budget primitif, nous vous avons alors exposé les différents projets que nous souhaitions voir se concrétiser si des fonds SIPL nous étaient accordés. »*

*« Notre dossier a été réputé complet et déposé dans les délais impartis par la Préfecture. Nous avons eu un retour positif et nous avons obtenu un accord par rapport à la portée des investissements programmés. Nous avons donc reçu très récemment, une lettre de Madame la Préfète qui nous confirme l'obtention d'une enveloppe de 210.000 € soit 24,94% du montant global HT des investissements lesquels représentent un montant 842.000 €. »*

*« Concernant les Communes de la CUA : cinq dossiers ont été retenus, et obtiennent des montants plus importants mais cela concerne des constructions d'écoles. Ces Communes auront entre 300 et 500.000 €. »*

*« Il nous faut donc délibérer pour l'encaissement de ces 210.000 €, en notant bien que les travaux doivent être engagés avant le 31 décembre de cette année. Des travaux engagés ne signifient pas des travaux commencés, mais des contrats d'engagement signés.»*

*« Pour ce qui est des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite), nous n'avons pas été retenus car le nombre de demandes sur ce point a été considérable et la répartition a surtout été faite au profit des Communes urbaines. »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**8. Délibération 2016-027 : Autorisation accordée au Maire pour signer un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) concernant les travaux d'aménagement de l'éclairage public Rue d'Arras et Voie de Cité. Avec demandes de subventions complémentaires et autorisation de les encaisser. Choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : *« Les plis des Entreprises ont été ouverts la semaine dernière. Deux entreprises ont répondu à notre demande :*

- *Entreprise LEDIEU avec un devis de 48.067,80 € HT,*
- *Entreprise NOE avec un devis de 40.056,50 € HT.*

*L'Entreprise NOE est donc l'Entreprise retenue.*

*Au-delà du changement des luminaires, il est également prévu le changement des deux armoires d'alimentation.*

*A noter que le Conseil Départemental nous subventionnera à hauteur de 15.000 €, la FDE à hauteur de 15.600 € et reste à charge de la Commune la somme de 9.456,50 € et nous récupérerons la TVA. ».*

*Monsieur le Maire intervient et précise que « le Conseil Départemental apporte donc 37% du financement, la FDE 38%, reste à charge communale 23% avec bien entendu une récupération de 15% de la TVA payée. Il revient à dire que pour 11.000 € TTC, tous les luminaires de la Rue d'Arras auront été changés. Ils passeront en LED d'où une économie de 70% sur la consommation d'énergie.*

*Ces luminaires auront une baisse d'intensité la nuit ; celle-ci sera imperceptible à l'œil mais elle sera effective sur la consommation.*

*Le créneau horaire de cette baisse d'intensité se fera entre 22h le soir et 6h du matin.*

*La Rue d'Arras est une phase test pour nous en utilisant le projet SEVE de la FDE. En 4 ou 5 ans les économies obtenues sur la consommation d'énergie amortiront facilement cette dépense d'investissement ».*

Nicole SAVARY demande des explications sur le fonctionnement de la baisse d'intensité la nuit.

*Monsieur le Maire répond « que cette baisse sera commandée à partir des deux armoires de nouvelle génération qui seront posées lors des travaux. Nous déterminerons les heures des baisses et à la minute près le système sera enclenché ».*

Jean-Marie ZIEBA intervient pour donner une information : *« nous avons appris ce matin que la Société ENEDIS (ex-ERDF) pourrait nous subventionner aussi mais uniquement sur l'installation des coffres et nous pourrions alors faire baisser la part communale à charge. Monsieur le Maire fera un courrier auprès d'ENEDIS dans ce sens ».*

Alain BOURDREL demande si la Voie de Cité est prévue ?

Francis DALONGEVILLE répond pas la positive et précise : *« la Rue d'Arras, la Voie de Cité et les deux ruelles perpendiculaires à la Rue d'Arras ».*

La Délibération est adoptée dans sa totalité à l'unanimité.

**9. Délibération 2016-028 : Autorisation accordée au Maire pour signer un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) concernant l'enfouissement des réseaux basse tension et les travaux d'aménagement de l'éclairage public du Centre Bourg (Rue de Pas jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Mairie - Rue de la Mairie - Rue de l'Eglise - Place du village incluse) Avec demandes de subventions complémentaires et autorisation de les encaisser.**

Monsieur le Maire présente ce point.

*« Nous avons prévu les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension sur le trapèze : Rue de Pas, Rue de la Mairie, Rue de l'Eglise et y compris la Place du village avec le changement des luminaires (candélabres et éclairage). »*

Monsieur le Maire demande à Francis DALONGEVILLE s'il a des précisions à apporter.

Francis DALONGEVILLE explique que *« cette Délibération est importante pour pouvoir lancer tout d'abord les consultations de marché »*.

Pour rappel Monsieur le Maire expose que : *« quand on parle d'enfouissement on parle bien d'enfouissement des réseaux basse tension c'est-à-dire : le téléphone et l'éclairage public. Ceci concerne aussi la place. Tout sera requalifié visuellement donc esthétiquement.*

*Le Budget annoncé pour cette tranche sur le dossier SIPL est de 590.000 €, avant subventions ces dernières pourraient représenter en pourcentage : un solde DETR de 2%, le SIPL pour 25%, la FDE pour 26%, un fonds de concours de 7,10%, le Conseil Régional pour 5,10%, la CAF pour 1,18%, et nous pouvons aussi solliciter le Conseil Départemental avec le FARDA, l'enveloppe parlementaire etc....*

*Enfin j'ai demandé audience auprès du Président du Conseil Départemental pour lui demander une subvention exceptionnelle complémentaire de compensation par rapport à l'installation de la RD 60 sur le territoire de la Commune.*

*Nous avons un vrai travail de sécurisation de ce secteur surtout en période hivernale en je pointe surtout la sortie des classes qui aujourd'hui se fait dans une pénombre dangereuse ».*

Alain BOURDREL demande si le prix avancé est hors taxe ?

Monsieur le Maire répond *« qu'il s'agit de 590.000 € HT avant négociation et je précise que les services communautaires qui nous épaulent dans ce dossier nous ont affirmé que nous pourrions prétendre à une baisse entre 20 et 30 % du prix avancé »*.

La totalité de cette Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

#### **10. Délibération 2016-029 : Autorisation accordée au Maire pour signer la Convention de maîtrise d'ouvrage avec la CUA.**

Monsieur le Maire garde la parole pour présenter ce point.

Monsieur le Maire rappelle que *« Francis DALONGEVILLE travaille en étroite collaboration avec les services de la CUA et en particulier avec Pascal VIEZ pour ne pas le nommer qui s'est proposé de nous accompagner dans la maîtrise d'ouvrage par rapport à ce dossier plus que complexe.*

*Avec toute notre bonne volonté et les compétences que nous avons, nous ne maîtrisons pas tout. La compétence requise nous devons aller la chercher à la CUA en la personne de Monsieur VIEZ.*

*C'est la raison pour laquelle nous vous présentons cette Délibération et signer une Convention de maîtrise d'ouvrage avec la CUA qui représentera 5% du montant des travaux. »*

Alain BOURDREL demande à quel dossier se réfère cette Délibération ?

Monsieur le Maire lui répond « *qu'elle se rapporte à la Délibération précédente soit la 2016-028* ».

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

**11. Délibération 2016-030 : Autorisation accordée au Maire pour signer un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) concernant la création, l'installation d'une plateforme multisports, d'un plateau réservé aux petits, d'un parking et d'un aménagement paysager sur le terrain contigu à la Mairie. Avec demandes de subventions complémentaires et autorisation de les encaisser.**

Monsieur le Maire rappelle que « *l'année dernière au cours d'un Conseil, nous avons abordé ce point en vous faisant une rapide présentation de ce projet. Aujourd'hui, nous avons avancé sur le dossier et l'enveloppe SIPL va nous aider à le concrétiser.* »

*« Il faut apporter un équipement qui manque à la Commune, d'autre part à l'école mais aussi par extension au CLSH.*

*Certes les enfants vont jouer sur le terrain de foot mais il n'y a plus de structure adaptée. Avec l'installation d'une plateforme, ils auront à disposition un terrain où il y aura activités de : foot, basket, hand, tennis, badminton, volley.*

*La plateforme la plus proche est celle de BEAUMETZ Les Loges ce n'est donc pas forcément évident pour s'y rendre pour les 8/12 ans.*

*Avec ce plateau multisports, nous envisageons, une place ludique équipée de jeux neufs pour les plus petits avec des bancs autour pour les parents qui les accompagneront. Et bien entendu, cet espace sera sécurisé.*

*En plus il y aura un parking de 4 ou 5 places (dont 1 PMR) avec tout l'aménagement paysager. »*

Alain BOURDREL demande le coût financier de cette tranche ?

Monsieur le Maire demande « *de la plateforme ou du tout ?* »

Alain BOURDREL « *du tout* »

Jean-Marie ZIEBA répond que « *des devis ont été demandés. Que la Société RENOV'SPORT spécialiste de ce type d'installation nous a fait parvenir un devis avant négociation de 78.000 € TTC sur tous les produits en neufs : plateau + jeux des petits. A cela il faut ajouter les travaux de soubassement de la plateforme, des parkings, et de l'aménagement paysager.*

*La Société COLAS a été approchée et nous a proposé un devis de 30.000 € qui est trop lourd, nous allons donc voir la Société DELAMBRE pour qu'elle nous chiffre une proposition également. »*

Francis DALONGEVILLE intervient «j'ai reçu un devis pour la plateforme multisports de la part de l'Entreprise LEMOINE avec démontage de l'existant de la Rue de Pas et transfert sur place, fixé à 74.156 € TTC ».

Monsieur le Maire rappelle que « dans le dossier SIPL, nous avons donné le chiffre de 80.000€ HT et que nous devons rester sur cette donnée.

De plus je précise qu'en termes de subventions le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'intervient plus, c'est le Conseil Départemental qui a récupéré cette compétence ; c'est donc lui, qui interviendra par le biais de la DETR et autres subventions ; à cela il faudra ajouter la CAF qui accorde un maximum de 20.000 € et j'y ajouterai un fonds parlementaire.

En tout état de cause, c'est un équipement qui est subventionné à hauteur de 60 ou 70%».

Alain BOURDREL demande : « Vous ne prévoyez donc pas de construire un local pour le stockage du matériel communal ? »

Monsieur le Maire répond par la négative en précisant que « cela n'entre pas dans les priorités mais l'idée est loin d'être perdue car le terrain est grand et il y aura toujours possibilité de l'aménager».

Alain BOURDREL répond que « pourtant elle est là, la priorité ».

Monsieur le Maire : « sans aucun doute, mais il y a des choix à faire et les enfants sont aussi une priorité. Mais j'ai bien entendu votre rappel qui n'est pas laissé de côté ».

Monsieur le Maire met au vote cette Délibération qui est adoptée dans sa totalité à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

## **12. Délibération 2016-031 : Autorisation accordée au Maire pour signer une Convention avec la Société ORANGE pour la « Boîte à livres ».**

Monsieur le Maire commence par demander « qu'est ce qu'une boîte à livres ? »

« Le principe est le suivant : on installe dans la Commune une boîte à libre disposition où les habitants viennent déposer un ou des livres qu'ils ont lus ou qu'ils ne souhaitent pas garder dans leur bibliothèque personnelle ; puis d'autres habitants viendront chercher ce ou ces livres pour les lire en en mettant d'autres à disposition.

Ce partage est en quelque sorte une mutualisation de la lecture.

Il faut donc que les habitants jouent le jeu en mettant, tout en empruntant avec le respect que l'on doit accorder au matériel mis à disposition gratuitement. »

« Puis, la question a été de se dire : où mettons nous cette boîte ?

Devant la Mairie ? Mais une boîte c'est limitée et il faut la protéger du vent et de l'eau.

Il se trouve que les Services d'ORANGE ont l'intention de supprimer toutes les cabines téléphoniques devenues désuètes dont la nôtre.

Denis VIGNERON a donc proposé de récupérer cette cabine et de la réutiliser en Boîte à Livres.

Après contact auprès d'ORANGE, ses Responsables ont accepté bien volontiers de nous la

*céder après l'avoir démantelée du matériel téléphonique.*

*Nous avons notre Boîte à Livres en dur toute trouvée et hors-vent, hors-d'eau.*

*Nous pourrions la décorer et nous l'aménagerons d'étagères. Une deuxième vie lui sera donnée au centre du village.*

*Nous espérons que dans l'intérêt de tous, les dégradations seront inexistantes car cette cabine ne sera jamais fermée à clé.*

*A charge pour les habitants de l'enrichir avec des livres de tout type et vous me comprendrez à demi-mots si je vous précise à la portée de tous y compris des enfants.*

*Cet équipement ne nous coûtera pas grand-chose et pourra donner ou redonner le goût à la lecture.*

*Bref, si nos concitoyens ont envie de cette Boîte à Livres, elle vivra, s'ils n'en ont pas envie elle mourra, mais au moins nous aurons essayé. »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

### **13. Délibération 2016-032 : Présentation et adoption du Schéma de Mutualisation.**

Monsieur le Maire garde la parole pour ce point en précisant qu'il sera un peu plus long car complexe. Une présentation à l'écran se fait en appui.

*« En propos préalable, le mot schéma est un mot que vous allez entendre régulièrement ici. Tout est schéma, tout est dispositif, tous les dossiers et tous les sujets qui émanent et émaneront de la CUA sont et seront soumis à l'élaboration de schémas. Ce sont des organigrammes, des structures dans le temps qui permettent d'avoir une lecture synthétique et précise des sujets définis et abordés. »*

*« La Mutualisation est un sujet vaste et compliqué. Il y a en effet différentes possibilités avec un cadre réglementaire assez lourd.*

*Il y a deux types de mutualisation : les unes sont avec transfert de l'autorité fonctionnelle c'est-à-dire municipale et les autres sans transfert.*

*Nous nous occuperons d'abord des mutualisations qui sont sans transfert de l'autorité fonctionnelle.*

*Il y a tout d'abord celles qui définissent les prestations de services ou relations entre clients et fournisseurs ; comme nous nous avons NVRD, BATIQUE ou REGAIN.*

*Cela peut paraître simple mais à chaque fois il faut faire preuve de transparence en faisant jouer la concurrence conformément au code des marchés publics. C'est-à-dire qu'en termes de procédure c'est plutôt lourd.*

*Ensuite il y a l'entente, c'est-à-dire l'entente entre plusieurs Communes sur des points de fonctionnement précis ceci hors syndicat mixte. Ceci aussi peut paraître simple mais la lourdeur administrative est le frein évident. Pour exemple, il faut qu'il y ait débat en conférence entre trois représentants désignés par Communes puis que tous les Conseils Municipaux valident ce qui leur aura été présenté par les représentants. C'est-à-dire que des discussions sont entamées en février d'une année pour une mise en place à la fin de l'année suivante.*

*Maintenant, voyons celles qui appliquent le transfert de l'autorité fonctionnelle.*

*Cette action est plus intégrée, c'est ce qui proposé dans le cadre du Schéma de Mutualisation.*

*La première possibilité offerte est la mise à disposition : c'est-à-dire que c'est un partage du temps de travail des agents communaux. A WAILLY, nous le vivons déjà : nous avons un agent qui est à 80% de son temps de travail sur la Commune WAILLY et à 20% sur le secteur de RIVIERE pour l'entretien et la gestion de la distribution de l'eau.*

*C'est donc simple à mettre en place ; un accord entre les Communes suffit, il n'y a pas de blocage administratif, ni de procédure concurrentielle.*

*Enfin, le système le plus intégré est le service commun : La CUA avec des Communes volontaires ou des Communes entre elles, mettent en place des services communs.*

*Ce service commun est composé d'agents communautaires avec une participation financière municipale qui correspond au nombre d'habitants dans la Commune et au nombre d'agents détachés ; c'est un peu ce que nous connaissons avec le fonctionnement du Réseau d'Assistant(e)s Maternel(le)s.*

*Ces points ont une incidence sur le crédit de formation mais aussi sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).*

*Notre Président de la République a annoncé que pour 2017, la baisse des dotations allait être limitée à 50% de ce qui a été avancé. Mais une fois que le Schéma de Mutualisation sera mis en place pour toutes les Communes qui appartiennent à une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) comme le nôtre et c'est une obligation réglementaire, la mise en place d'un service commun va entrer dans le calcul de la DGF. Pour faire court, toute Commune qui refusera de mettre en place un service commun se verra encore amputer d'une partie de sa DGF. C'est une volonté très forte de l'Etat.*

*Les objectifs du projet sont :*

- Apporter un service de qualité aux habitants,*
- Développer l'expertise des agents pour une meilleure efficacité,*
- Proposer des parcours de carrière aux agents,*
- Construire une organisation sur un territoire pour répondre aux baisses de dotations.*

*Il faut retenir que la mise en place d'un schéma de mutualisation n'est pas une économie financière tout au moins au départ ; c'est d'abord une amélioration des services à la population*

*Il faudra mettre en place une médecine préventive commune, un service Hygiène et sécurité commun, des formations communes de nos agents tout en réfléchissant aux parcours de carrières.*

*Il faudra mettre en place des services communs pour les commandes publiques. WAILLY n'est pas concerné par ce point. Par contre pour la gestion des appels d'offres, le passage obligé de la CUA s'impose. Il est nécessaire pour gérer ce point d'avoir à disposition des juristes confirmés ne traitant que ce type de chose.*

*Il faudra mettre en place un service de commandes groupées en informatique ceci pour obtenir les meilleurs prix sur les meilleurs produits.*

*Ce qui sera porté par la CUA, ce sera la gestion de tous les projets d'investissements.*

*En effet, lorsqu'une Collectivité Territoriale fait un investissement, il y a un très grand nombre d'organismes qui sont prêts à intervenir par accorder des subventions ; comme en plus, c'est compliqué de les trouver et de les contacter, ce seront les services de la CUA qui interviendront en direct pour le compte de la Commune demandeuse.*

*En ce qui concerne les Services administratifs et techniques portés par les Communes : sur le territoire de la CUA il y a au moins 4 types de logiciels utilisés pour la même fonction avec les coûts que cela induit.*

*Le Schéma de Mutualisation permettra d'en baisser le nombre afin d'en diminuer la charge financière mais aussi permettre une harmonisation du fonctionnement territorial (ex : comptabilité, Etat Civil, Facturation, ...); idem pour les photocopieurs ou la gestion des espaces verts.*

*Il y a aussi des services à la population portés par certaines Communes : Mutualisation des temps Périscolaires -j'y crois moins, car nous aurons tous le même besoin au même moment -, ou la Mutualisation des actions culturelles.*

*Et là je me permets d'ajouter en information que j'ai eu des échanges avec Madame ROSSIGNOL : Maire de DAINVILLE et Monsieur TILLARD : Maire de BEAUMETZ.*

*C'est une démarche volontariste de ma part dans le cadre de la mutualisation.*

*Plusieurs thèmes ont été abordés :*

- 1. Culture et l'école de musique pour être plus précis. Chacune de nos Communes a son école de Musique. DAINVILLE et BEAUMETZ ont des écoles municipales et, nous, une école associative mais intercommunale avec RIVIERE.*

*Nous allons nous rapprocher de la Présidente de la « Clé de Sol », pour lui proposer un parcours musical. C'est-à-dire que plutôt que chaque Commune propose la même chose c'est-à-dire : initiation, jardin musical ou apprentissage ; l'idée serait de faire une fusion fonctionnelle donc l'une ferait l'éveil, l'autre l'apprentissage ou l'approfondissement et enfin la dernière terminerait l'approfondissement et ferait une intégration en harmonie ou un pont avec le Conservatoire.*

- 2. Centres de Loisirs : Ceux-ci vont fortement évoluer les années prochaines par l'arrivée des Communes telles : RANSART, FICHEUX ou RIVIERE. De plus, nous avons, nous, des difficultés à mettre en place des dispositifs qui accueillent des adolescents (12/15 ou 15/18). Or DAINVILLE peut répondre favorablement sur ce point car leur centre pour ados est en sous effectif et nous comme BEAUMETZ, nous avons une demande.*

*Il serait dommage, de ne pas faire profiter nos jeunes de cette opportunité pour un coût financier moindre.*

- 3. La Bibliothèque : Même si nous réussissons à mettre en place notre Boîte à Livres cela ne remplacera pas une bibliothèque. Vous avez appris par la presse que les bibliothèques de St LAURENT B. et ARRAS ont fusionné. C'est à dire que vous empruntez à ARRAS et vous pouvez rendre à St LAURENT et vice et versa. Commander d'un côté et aller chercher de l'autre. Bref, un service complet pour faciliter la vie de la population.*

*Donc pourquoi ne pas permettre aux waillysiens d'emprunter à DAINVILLE au prix d'une adhésion annuelle des dainvillois à charge pour la Commune de compenser ce que la Mairie de DAINVILLE paie pour ses habitants.*

- 4. La formation accordée à la population : le Cyber Centre. DAINVILLE a le sien, nous, nous venons de mettre en place le nôtre. BEAUMETZ n'envisage pas ce point.*

*Alors pourquoi ne pas envisager de permettre aux habitants de BEAUMETZ de bénéficier de notre Cyber Centre ?  
Il faudra définir un prix d'adhésion qui sera pris en charge soit directement par les habitants de BEAUMETZ soit par leur Municipalité propre.*

*Voilà donc les grands thèmes de ce Schéma de Mutualisation qu'il faut adopter aujourd'hui. »*

Alain BOURDREL intervient et demande « *c'est donc la CUA qui intervient ?* »

Monsieur le Maire confirme.

Alain BOURDREL s'interroge « *la CUA en a-t-elle les moyens financiers ? Il n'y a plus d'argent à la CUA !* »

Monsieur le Maire : « *Elle s'en donnera certainement les moyens.* »

Alain BOURDREL demande « *Et cette Délibération est impérative pour quand ?* »

Réponse de Monsieur le Maire : « *pour le 15 juin 2016* ».

Alain BOURDREL : « *D'abord le délai est plus que court et ensuite je ne vois pas comment la CUA va pouvoir financer cette délégation d'autorité fonctionnelle ?*

Puis il interpelle Jean-Marie ZIEBA : « *le dossier a-t-il été abordé en réunion à la CUA ?* »

Jean-Marie ZIEBA confirme et précise que « *tous les Schémas les uns après les autres se mettent en place à la CUA.*

*Monsieur le Maire vous l'a dit tout à l'heure, tout sera inscrit par Schéma et les décisions ne se feront que dans ces cadres. Une Commune qui n'aura pas intégré un Schéma et qui sollicite de la CUA une intervention ne pourra pas être entendue. Ce sera le nouveau système de fonctionnement voulu par les Pouvoirs Publics.* »

Henri MACE intervient « *Plutôt que chacun ne travaille de son côté, il y aura un travail en synergie.*

*Prenons le Cyber Centre, si nous travaillons entre Communes, cela ne coûtera rien à la CUA. Voilà donc notre matériel que nous pourrons partager avec la Commune voisine et nous pourrons demander l'apport d'une contribution qui viendra amortir plus vite notre investissement.*

*Comment ? Pourquoi ne pas imaginer une monnaie virtuelle entre nous qui pourrait assurer des compensations financière ou de services ?*

*La raréfaction des dotations nous obligent, dans le bon sens, à travailler ensemble.* ».

Jean-Marie ZIEBA intervient : « *Je pense que la question de Monsieur BOURDREL est d'un autre domaine. Si j'ai bien compris votre demande Monsieur BOURDREL : si la CUA reprend par transfert la décision fonctionnelle et qu'elle est amenée à gérer le personnel c'est-à-dire en assurer le financement. Ai-je bien compris ?* »

Alain BOURDREL : « *C'est exactement cela* ».

Jean-Marie ZIEBA continue : « *S'il y a un coût de gestion du personnel qui devient commun avec la mise à disposition dans l'une ou l'autre Commune durant une période donnée, comment se fera son financement.*

*Certes le coût financier sera imputable à la CUA ; aussi contrairement à ce que vous pensez, la CUA n'est pas exsangue financièrement ; en effet, qui la finance ? Si ce ne sont les Communes adhérentes et qui financent les Communes ? Nos impôts !*

*Donc il n'y a aucun souci à ce jour.*

*Et je vais vous donner un exemple que nous connaissons déjà : avant, il y avait la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui assurait la ratification des demandes de permis de construire. C'était un service gratuit de l'Etat.*

*Aujourd'hui l'Etat s'est retiré et la DDTM a été reprise par la CUA dans le cadre de l'ADS (Autorisation des Droits des Sols).*

*Dans cette ADS on y retrouve les ex-salariés de la DDTM que la CUA finance. Comment les finance-t-elle ? En demandant aux Communes de payer une quote-part liée au nombre de dossiers vus et accordés. Ce n'est pas plus compliqué que cela.*

*Donc rassurez-vous tant qu'il y aura des habitants imposables, la CUA pourra financer.*

*De plus, Monsieur le Maire l'abordera au point suivant, quand on transfère du pouvoir à la CUA, on lui transfère aussi de l'argent.*

*Il ne faut pas se leurrer, le transfert de la décision fonctionnelle est identique ».*

Monsieur le Maire reprend : « *Monsieur BOURDREL, vous parliez aussi des délais trop courts pour statuer, je confirme, mais si une Commune ne délibère pas avant le 15 juin, elle est réputée favorable. Ensuite je ne vais pas plagier Henri MACE mais le vrai levier à la Mutualisation est la fonction Intercommunale plus que communautaire et je vous citerai le fonctionnement du Réseau KARAMEL.*

*La Mutualisation ne signifie pas la création d'usines à gaz ingérables. »*

Elle est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 abstentions.

#### **14. Délibération 2016-033 : Présentation et adoption des modalités de calculs proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur le transfert de LA compétence Voirie à la CUA.**

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et avance que ce point est particulièrement important voire sensible.

*« Je vais essayer d'être le plus synthétique possible sur ce dossier car cela fait trois mois que nous travaillons dessus avec ces trois dernières semaines en quasi temps plein.*

*Donc premier point que je souhaite affirmer : ce transfert de compétence n'est ni une volonté ni une demande de la part de la Communauté Urbaine ; elle est une obligation légale définie par les Lois : MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République); je me demande même si la Loi ALUR n'y fait pas référence aussi.*

*La Compétence voirie doit donc impérativement être transférée à la CUA pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Ce transfert de compétence entraîne les transferts : du personnel et des biens en équipements, des contrats de service et de maintenance et bien entendu, des moyens financiers liés à cet exercice.*

*Afin de gérer ce transfert, une Commission a été mise en place : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).*

*Aujourd'hui nous allons devoir nous prononcer sur le bilan et les propositions de la CLECT.*

*Au sein de cette CLECT, en plus des membres du Bureau de la CUA, il y avait les spécialistes voiries de la CUA mais aussi un cabinet privé parisien qui était l'œil neutre de l'organisation.*

*Qu'est ce qui est transféré ? :*

*Le suivi et l'entretien de toutes les voiries communales et le mobilier urbain et sécuritaire sauf les cheminements piétons, les cheminements cyclables, les chemins agricoles, les horodateurs, les bornes de stationnement, les signalisations d'intérêt local, les bancs, les mobiliers de propreté, les dispositifs canins, les grilles des arbres, les fontaines, les bornes d'alimentation en eau et en électricité qui restent au domaine communal.*

*Pour effectuer ce transfert, il a fallu déterminer ce que cela coûtait aux Communes.*

*Il a été pris en recul les trois dernières années de fonctionnement/voirie en Dépenses/Recettes (Matériels, consommables, et les emplois taux plein qui ont été utilisés mais au sens large pour cette compétence c'est-à-dire un salarié travaille sur site en rebouchant des trous, cette action a été reprise, mais le travail administratif qui a déclenché cette action a dû également être déclarée).*

*Puis il y a eu déclaration des 14 dernières années en investissement/voirie en Dépenses /Recettes.*

*A partir de ces calculs déclaratifs, le cabinet extérieur « a mouliné » les chiffres et il a été défini un montant de transfert de charges pour chaque Commune.*

*Pour la CUA la totalité du transfert voirie de ses 39 Communes adhérentes représente la somme de 4.659.125 € par an.*

*Or l'entretien des voiries communautaires a été évalué à 6.000.000 € par an (1 million en fonctionnement et 5 millions pour les investissements)*

*Il y a déjà une différence de 2 millions environ.*

*Trois scenarii ont été présentés :*

*1° Application du droit commun (l'application stricto sensu de la Loi).*

*2° On tient compte des AC (Aide Communautaire, ex-taxe professionnelle) versées en les intégrant. Ces AC sont différentes d'une Commune à une autre j'en veux pour compte celle qui a des commerces importants ou des zones industrielles).*

*3° On tient compte du nombre d'habitants et de la longueur des voiries. A WAILLY nous avons un peu plus de 10Km de voirie pour 1.000 habitants ; notre densité n'est pas importante.*

*La proposition se résume à prélever 4 millions d'€ sur les Aides Communautaires sur une dépense de 6 millions d'€. La CUA doit donc équilibrer la balance en trouvant les 2 millions manquants.*

*La TLE (Taxe Locale à l'Équipement) sera versée directement et en totalité à la CUA ; elle représente la somme de 300.000€ environ.*

*Il reste 3.700.000€ à répartir entre les 39 Communes.*

*Si nous appliquons le scénario 1, il en coûtera à WAILLY la somme de 40.000€ par an.*

*Si nous appliquons le scénario 2, nous verserons chaque année la somme de 31.529€.*

*Si nous appliquons le scénario 3, cela nous coûtera 18.746€ par an.*

*Je dois vous dire qu'au départ nous n'étions pas sur ces chiffres car la Commune qui avait déclaré un ETP (Emploi Temps Plein) était lésée par rapport à celles qui n'avaient rien déclaré. En effet, des Communes avaient été honnêtes dans leur déclaration, et d'autres étaient passées outre cette ligne en Fonctionnement/Dépenses.*

*Nous avons pour WAILLY déclaré les interventions de nos salariés. On nous appliquait alors une double peine : en devant rémunérer nos agents tout en transférant la valeur de leur travail. Ce point a été soulevé par Jean-Marie ZIEBA en Conseil Communautaire et le Président a tenu compte de cette remarque car la dernière proposition de la CUA faisait abstraction des ETP.*

*Mais ce transfert coûtera quand même à la Commune la somme de 18.746€ par an sur son Budget Fonctionnement.*

*Cependant, il a été mis en place en face une garantie d'investissement.*

*C'est une enveloppe qui est mise à disposition chaque année à chaque Commune. Pour WAILLY elle représente 55.809€ par an pendant 3 ans en Investissement/Voirie.*

*Cette somme de 55.000€ ne signifie pas que nous pourrions l'utiliser chaque année. Cela signifie que les demandes qui seront faites par les Communes seront classées par priorité, et qu'à partir de ces priorités, il y aura un ordre de passage. Par exemple en 2017 nous pourrions ne rien avoir mais en 2018 nous pourrions obtenir 75.000€...*

*Donc je récapitule sur le bilan de la CLECT : Dès 2017, nous subirons des baisses en Fonctionnement avec le transfert voirie pour 18.746€, la TLE pour 7.000€ et l'AC qui passera de 19.161€ à 415€ ; nous aurons en face une recette d'investissement/voirie de 55.809€.*

*Ce qui signifie qu'en 4 ans nous aurons perdu environ 100.000€ en Fonctionnement. Pour WAILLY c'est énorme.*

*J'en ai terminé sur cette présentation, avez-vous des questions ou des remarques ? »*

Personne n'intervient, Monsieur le Maire propose de passer au vote de cette Délibération

La Délibération est adoptée à l'unanimité

**15. Délibération 2016-034 : Présentation et adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) fixant le nouveau périmètre de la CUA passant de 39 à 46 Communes adhérentes.**

Monsieur le Maire enchaîne : « Je ne vais pas vous refaire la présentation et vous rappeler les rebondissements des fusions de Communautés.

Le projet de regroupement a été validé par Madame la Préfète et l'article 35 s'en trouve modifié. C'est-à-dire que les trois Communautés de Communes voisines fusionneront ensemble, la Communauté de Communes Sud Artois reste seule et 7 Communes rurales vont intégrer la CUA : Les BASSEUX, RIVIERE, RANSART, FICHEUX, BOIRY Ste Rictrude, BOIRY St Martin et ROEUX.

Le nombre de Communes adhérentes à la CUA passe donc de 39 à 46.

Nous devons donc nous prononcer sur ce nouveau périmètre et si nous ne le faisons pas, notre silence sera réputé favorable ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

**16. Délibération 2016-035 : Encaissement de la subvention de l'Agence de l'eau pour le dossier de la réhabilitation de la décharge.**

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : « Le 24 février 2015, j'avais été chargé de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le dossier de réhabilitation du site de la décharge.

La semaine dernière j'ai remis le dossier complet avec les dépenses qui ont été faites sur ce site pour sa mise en conformité ».

« Ces Dépenses ont été validées par la Trésorerie pour un montant total de 74.030,10€ HT. Ce qui nous permet d'obtenir une subvention de l'Agence de l'eau qui est calculée sur 30% de l'investissement HT soit : 22.209,03€.

Cette subvention nous sera versée dans 1 mois 1/2 maximum.

Ce dossier est donc définitivement clos ».

Présentation ci-dessous du plan de dépenses relatives à la décharge.

NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE de WAILLY ANNEXE 1

DATE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION : 21/1/2015

NUMERO DE CONVENTION OU D'ACTE D'ATTRIBUTION : \_\_\_\_\_

OBJET : Travaux de mise en conformité de l'ancienne décharge

DATE D'ACHEVEMENT/RECEPTION DE L'OPERATION : 31/12/2016

MONTANT TOTAL REEL DE L'OPERATION : 74.030,10 HT

**BORDEREAU D'ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES POUR LE VERSEMENT DU SOLDE OU DE LA TOTALITE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE**

NOM FOURNISSEUR	N° FACTURE ou N° MARCHÉ	DATE DE FACTURE ou SITUATION DU MARCHÉ	DATE DU REGLEMENT PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE	NATURE DES OPERATIONS ELIGIBLES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'AGENCE	MONTANT (HT) ou (TTC) à préciser	PLAFONNEMENT EVENTUEL (à remplir par l'Agence)
PONTIGNAC	F16-108	26/04/16	23/05/16	Pose d'un fiexomètre	2953,20 HT	
DELAMARE	F16/05/019	31/05/16		Création d'un fossé	2170,00 HT	
EUF LEMOINE	1511-899	24/11/15	21/12/15	Pose clôture et portail 2 vantaux	9210,00 HT	

Alain BOURDREL souligne que *« les montants sont différents de la dernière fois »*

Francis DALONGEVILLE répond que *« le calcul se fait en fonction de pourcentages donc évolutifs et en plus la dernière fois, il n'y avait ni le prix du fossé ni celui de la vitrine. »*

Monsieur le Maire remercie le travail de la Commission travaux animée par Francis DALONGEVILLE sur ce dossier lourd et compliqué.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**17. Délibération 2016-036 : Changement d'affectation d'une Ruelle débouchant Rue d'Arras. Cession de cette parcelle après ce changement avec prise en charge par l'acquéreur de tout frais relatifs au changement d'affectation et à la cession.**

Monsieur le Maire garde la parole

*« Je vais vous expliquer rapidement ce point. J'ai été interpellé par des habitants de la Commune qui ont acheté une maison au 19, Rue d'Arras (parcelles cadastrées AE 351, AE 352, AE 353 et AE 354).*

*Ils se sont rendus compte sur l'acte de propriété que leurs terrains n'allaient pas jusqu'à la limite du terrain de leur voisin car il y avait entre eux une ruelle communale. »*

*« Il est vrai qu'il y a bien à cet endroit une ruelle et permettez moi l'expression une « ruelle » qui est oubliée de tous donc inutilisée et n'est nullement entretenue ; en termes de largeur elle doit atteindre difficilement les 60 cm.*

*Aussi au plan cadastral c'est toujours une ruelle qui fait la jonction entre la Rue d'Arras et le chemin de terre qui lui est parallèle.*

*Ces personnes souhaitent donc acquérir cette bande de terrain et ainsi pouvoir fermer par un portail leur façade donc sécuriser leur entrée.*

*Cette ruelle n'est pas une emprise foncière, elle n'est pas cadastrée car non bornée ; il lui faut donc un changement d'affectation. Une simple vente ne suffit pas. Il faut la déclasser, la border et ensuite la vendre.*

*Je précise qu'il y a des frais pour tout cela. »*

Après débat, les membres du Conseil s'entendent pour que tous les frais de changement d'affectation, de bornage et de cession c'est à dire directs et indirects restent à la charge de l'acquéreur.

La Délibération est, dans ce cadre, adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Patricia DELIGNE et souhaite procéder aux Délibérations qui vont suivre

**18. Délibération 2016-037 : - a) Décision du Conseil Municipal quant à la désignation ou pas d'un quatrième Adjoint à la succession de Madame DELIGNE démissionnaire.**

**- b) Décision du Conseil Municipal quant à la place du nouvel Adjoint : 1<sup>er</sup> ou 4<sup>ème</sup>.**

Monsieur le Maire précise avant toute chose ce que la Loi permet : *« quand nous sommes face à une situation comme nous vivons, c'est-à-dire qu'un Adjoint est démissionnaire, le Conseil Municipal doit se positionner soit :*

- *Sur le maintien des Adjoints en place sans élection complémentaire de remplacement c'est-à-dire il n'y en plus que trois et ils restent à trois,*
- *Sur l'élection d'un nouvel Adjoint avec remontée des anciens Adjoints, et il peut y avoir « redistribution des cartes »,*
- *Sur l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> Adjoint poste pour poste.*

*Je rappelle que l'Adjoint à remplacer avait la compétence de gestion du personnel et de l'action sociale. C'est un poste lourd en termes de temps et qui va encore s'alourdir avec les changements qui sont en train de s'opérer au niveau de gestion du personnel.*

*S'il n'y a pas de 4<sup>ème</sup> Adjoint, c'est moi, en tant que Maire, qui vais devoir reprendre les fonctions et charges de l'Adjoint démissionnaire.*

*Je vais, pour ma part, être très pris avec les dossiers qui vont arriver comme défendre les intérêts de la Commune à la CUA avec le transfert de la compétence voirie, l'application du Schéma de Mutualisation avec l'arrivée des nouvelles Communes dans le périmètre CUA comme FICHEUX, RIVIERE et RANSART qui nous sollicitent déjà pour le CLSH de 2017, et bien entendu, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui concerne les années 2017 et 2018.*

*En fonction de ces éléments je me tourne vers vous avec le souhait de l'élection d'un 4<sup>ème</sup> Adjoint. Donc je vous pose la question :*

- **Délibération 2016-037-a : Elit-on un quatrième Adjoint ?**

Francis DALONGEVILLE rappelle : « *que conformément à l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tous les Adjointes (élection ou pas d'un nouveau) remontent d'un cran.* ».

Monsieur le Maire confirme cet article mais précise que « *la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 a ajouté un alinéa qui permet l'élection poste pour poste d'un nouvel Adjoint ; et je suis favorable à l'application de ce dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du CGCT.*

*Cependant nous n'en sommes pas à ce point, nous en sommes à : élit-on ou pas un 4<sup>ème</sup> Adjoint ? »*

Colette NOURRY intervient pour dire que : « *S'il n'y a pas de nouvel Adjoint, qui reprend la gestion du personnel à la place du Maire ?* »

Francis DALONGEVILLE précise « *rester à trois permettrait de faire des économies* »

Alain BOURDREL interpelle Francis DALONGEVILLE : « *C'est toi, qui parles d'économie ? Alors qu'en 2014 tu as voté pour le maximum des indemnités ?* »

Francis DALONGEVILLE rétorque « *c'était au début et cela fait deux ans... avec ces économies on pourrait faire des travaux* ».

Alain BOURDREL : « *Il parle d'économies...C'est n'importe quoi !* ».

Monsieur le Maire intervient : « *Monsieur BOURDREL, je vous rappelle toutefois, que lorsque vous étiez Maire de cette Commune, vous aussi vous aviez 4 Adjointes...* »

Alain BOURDREL rétorque : « *Ce n'est pas la question, lui me parle d'économies, je lui réponds économies...* »

La Délibération est mise au vote.

Cette Délibération est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour et 5 contre.

Monsieur le Maire continue pour la Délibération 2016-037-b :

*« Nous en venons à la place du nouvel Adjoint.*

*Je pense que je me suis exprimé sur le sujet il y a quelques instants en répondant à Francis DALONGEVILLE.*

*Je vous rappelle que nous avons listé ce qui nous paraissait le plus important au début puis en allant decrescendo en fonction des compétences des uns et des autres.*

*Ce qui était apparu le plus important il y a deux ans c'était la gestion du personnel, et il se trouve qu'aujourd'hui rien n'a changé sur ce point ; puis il y avait les travaux, puis les fêtes et les cérémonies et enfin l'école et la culture.*

*Je reste dans la logique de fonctionner en tant que compétences et non en tant que personnes.*

*Je m'explique : dans un groupe il y a toujours des personnes avec des compétences que n'ont pas les autres. Sans remettre en cause le travail des Adjoints en place, je tiens à ce que le travail social et de gestion de personnel soit attribué à celui qui en a la compétence et donc au 1<sup>er</sup> Adjoint. Ce 1<sup>er</sup> Adjoint aura une fonction qui va se renforcer tout en se diversifiant.*

*Si les travaux demeurent importants, il faut retenir que les compétences communales qui y sont attachés partent petit à petit vers la CUA ; cette compétence s'amointrit avec le temps.*

*J'insiste donc pour une succession poste pour poste en m'appuyant sur le dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du CGCT. ».*

#### **Délibération 2016-037-b**

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **19. Délibération 2016-038 : Accord du Conseil Municipal sur la Proposition de Monsieur le Maire pour la désignation du nouveau 1<sup>er</sup> Adjoint.**

*Monsieur le Maire : « Par cette Délibération, je continue ma démonstration.*

*Nous sommes donc d'accord pour un 4<sup>ème</sup> Adjoint qui succédera poste pour poste à celui de 1<sup>er</sup> Adjoint.*

*Comme je vous l'ai exprimé il y a quelques instants tout est affaire de compétence et j'ai sollicité Jean-Marie ZIEBA pour une succession au poste de Madame DELIGNE. Fonction qu'il a acceptée.*

*Mais je me dois aussi de vous solliciter ; Est-ce que quelqu'un au Conseil, souhaite également se présenter ?*

*Nicole SAVARY précise : « J'aurai été intéressée,... mais pas aujourd'hui pour des raisons de santé ».*

*Monsieur le Maire reprend : « Donc hormis, ma proposition, personne d'autre ne se présente »*

Aucun commentaire, aucune remarque.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **20. Délibération 2016-039 : Vote de désignation du 1<sup>er</sup> Adjoint.**

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à élire à bulletin secret le 1<sup>er</sup> Adjoint, au-delà de sa proposition, il appelle à candidature d'autres membres souhaitant le poste.*

*Francis DALONGEVILLE interpelle Jean-Marie ZIEBA en lui demandant : « Avec ta charge CUA est que tu auras le temps de tout faire ? »*

Jean-Marie ZIEBA lui répond « *Etant donné que vous allez enfin reprendre les commissions de Patricia et Paul que j'assure aujourd'hui en plus des miennes, je pense que cela va me dégager beaucoup de temps* »

Les membres votent sur la dernière proposition de Monsieur le Maire.

Jean Marie ZIEBA est élu 1<sup>er</sup> Adjoint par 9 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre.

## **21. Information du Conseil Municipal sur la zone de pompage de l'eau.**

Monsieur le Maire rappelle que « *la Communauté Urbaine veut sécuriser le site de pompage de l'eau.*

*MEAULENS est le seul site d'alimentation de la CUA. Si une pollution quelconque se produisait là-bas, plus personne dans le secteur n'aurait d'eau ; il fallait donc impérativement diversifier les zones de pompage pour sécuriser la distribution d'eau potable sur notre secteur.*

*Il a donc fallu identifier certains sites et les retenir en réserve. Ces sites sont ceux de la Citadelle, d'AGNY et de WAILLY afin de maintenir une partie de la distribution d'eau à la population.*

*Sur WAILLY, il y a désormais un premier périmètre de protection dit « immédiat » qui a été défini autour de la zone de pompage par un hydrogéologue. Cette zone sera fermée avec interdiction d'y pénétrer.*

*Dans son rapport, l'hydrogéologue a défini deux autres zones de protection : en direction du Crinçon, ce sera le périmètre de protection dit « rapproché » et enfin, le périmètre de protection dit « éloigné » qui sera en bordure de notre ancienne décharge.*

*Comme tous les intervenants sur ce dossier sont d'accord la première goutte d'eau de WAILLY tombera du robinet en 2018. Et il y aura une DUP (Décision d'Utilité Publique) préfectorale qui sera donnée. »*

## **22. Information du Conseil Municipal sur le dossier « KARAMEL ».**

Monsieur le Maire continue : « *Vous vous en souvenez sans doute lors d'un Conseil précédent, je vous ai dit que le RAM devait acquérir un véhicule électrique et que la CAF s'était engagée à en financer 80% ; ce qui avait pour conséquence de diminuer la participation financière de chaque Commune.*

*Il se trouve qu'aujourd'hui, la CAF fait un grand pas en arrière en disant que ce ne sera plus 80% du financement mais 40% seulement. Forcément la part communale va augmenter.*

*Il va y avoir un comité de pilotage la semaine prochaine, je serai donc en mesure de vous apporter les éléments après cette réunion.*

*Il est vrai que la CAF n'avait jamais mis par écrit son engagement, donc... »*

## **23. Information : Présentation au Conseil Municipal du choix de la DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion de l'eau et de l'assainissement par la CUA.**

Pour cette information, Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : « En 2014, je vous avais présenté le dossier de remise en cause du contrat de DSP pour l'eau et l'assainissement signé avec la Société VEOLIA depuis plus de 25 ans.

De 2014 à fin 2015, il y a eu l'élaboration d'un cahier des charges très précis voire pointu, la mise à plat financière si le choix faisait prévaloir la création d'une Régie avec en face le lancement des appels d'offre si le choix tendait vers une DSP.

Pour des raisons financières évidentes, je vous le rappelle : plus de 2 millions d'euros pour démarrer une Régie, le choix s'est dirigé vers une nouvelle DSP. Par Délibération Conseil communautaire a validé la DSP

Donc, après que la Commission consultative des Organismes publics et de Comité Technique Paritaire ait émis un avis favorable ; puis après analyse des candidatures (Sur le cahier des charges présenté, seul VEOLIA a répondu favorablement) et des offres, le projet sera finalisé le 23 juin 2016 par la plénière de la CUA pour une signature du contrat en juillet 2016.

Le nouveau contrat de DSP sous forme d'affermage pour 9 ans avec VEOLIA prendra effet au 01 janvier 2017.

Cependant, ce qui nous intéresse tous, c'est l'impact sur nos factures, l'entretien des conduites d'alimentation d'eau etc..

Il est donc prévu :

- Remplacement de toutes les alimentations en plomb d'ici 3 ans,
- Qualité de l'eau : il est demandé une amélioration du taux de rendement moyen en passant de 88% aujourd'hui à 90% en 2020,
- Pour la télé relève : seules les industriels seront concernés, pour les particuliers ce serait ajouter au moins 15€ par facture,
- Conformément à la Loi WARSMANN, 800 contrôles de conformité des raccordements au réseau d'assainissement seront faits,
- Enfin, VEOLIA mettra en place une enveloppe de 50.000€ par an pour aider les personnes en situation de pauvreté.

En quelques chiffres (HT) :

<b>EAU</b>	<b>Aujourd'hui</b>	<b>Demain</b>
Abonnement	61,84 €	30 €
Part à la CUA	0,1329 €	0,1929 €
Tranche de 0 à 70m3	0,5293 €	0,40 €
Tranche > 70 m3	1,2574 €	1,13 €

**Exemples :**

- Si un consommateur utilise 50 m3 d'eau ce qui correspond à 26,1% des usagers, il payait 234,21 €, il paiera 209,24 € soit 24,97 € de moins par an (économie de 10,7%).

Sur cette somme la CUA ponctionnera 0,7% pour financer sa ressource en eau.

- Si un consommateur utilise 90 m3 d'eau ce qui correspond à 29,9 % des usagers, il payait 403,89 €, il paiera 372,44 € soit 31,45 € de moins par an (économie de 7,8%).

Sur la partie assainissement c'est notre abonnement qui va augmenter.

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<i>Aujourd'hui</i>	<i>Demain</i>
<i>Abonnement</i>	<i>10,24 €</i>	<i>25 €</i>
<i>Consommation</i>	<i>1,2547 €</i>	<i>1,172 €</i>

#### 24. Questions Diverses.

- Monsieur le MAIRE « J'ai été interpellé par des habitants à propos des compteurs « LINKY » d'ENERDIS qui seraient néfastes pour la santé de la population à cause des ondes émises pour les transmissions de consommations.

*Après m'être sérieusement renseigné sur le sujet, il se trouve que les émissions d'ondes sont très très faibles, bien plus faibles que l'alignement des 10 téléphones portables qu'il y a là posés autour de moi.*

*«Ensuite, à propos de la pollution du Crinchon. Les services de VEOLIA et de la CUA ont fait leurs investigations nécessaires. Ils n'en ont pas trouvé la cause. Ils ont constaté comme nous mais n'ont pas pu agir car n'ont rien trouvé de probant.*

- Monsieur BOURDREL : - « Pour le CCAS, j'ai la réponse car je connais maintenant l'Adjoint en charge de l'Action Sociale.
  - Pour la CUA (Cion Economique) qui va remplacer Paul MERCIER ?

Réponse : Monsieur le Maire dit que ce sera lui.

- Combien la Commune a-t-elle donné pour le voyage des petits à St OMER jeudi dernier ?

Réponse de Jean-Marie ZIEBA : « Nous n'en connaissons pas encore le prix car la facture ne nous est parvenue, mais je peux vous dire que le voyage des plus grands vers LE BOURGET la semaine précédente a coûté 500€. Donc un A/R ARRAS/PARIS pour 500€, pour un A/R ARRAS/ST OMER ce sera forcément inférieur ».

- Le nettoyage du village : le cimetière, la Rue de l'Eglise etc.

Réponse de Monsieur le Maire précise «des mauvaises herbes ne sont pas de la saleté, ensuite, j'assume totalement le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Il est vrai que ce choix est une évolution importante dans les mentalités car mal vécue par certains et je le sais. Néanmoins, nous sommes en train de travailler sur un produit de traitement désherbant à partir d'un acide végétal donc « bio » appelé : acide prélargonique lequel détruit la plante jusqu'à la racine. Cela ne remplace pas le « round up » néfaste pour tout et tous, mais qui en a les mêmes effets.

*Je trouve dommage que les Députés Européens n'aient pas eu le courage de maintenir leur volonté d'interdiction face aux lobbies de MONSANTO et BAYER ; mais pour ma part je ne battra pas en retraite. Nous n'utiliserons plus de produits phytosanitaires !.*

- *Pourquoi n'a-t-on pas mis dans le WAILLY Infos, la démission de Madame DELIGNE ?*

Réponse de Colette NOURRY : *« Nous n'avions pas le retour de la Préfecture au moment de l'envoi à l'imprimeur. Mais nous le mettrons la prochaine fois ce n'est pas un problème ».*

- *Combien a coûté le broyage des branches ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *« Rien du tout. J'ai simplement demandé à mon homologue de ST LAURENT s'il pouvait me prêter son matériel. J'ai eu un écho favorable. Donc zéro €. C'est aussi cela la Mutualisation.*

- *Dans la Ruelle des Sœurs, il a été remis un luminaire. Jamais on ne nous en a parlé.*

Réponse de Francis DALONGEVILLE : *« Quand le dossier a été présenté ici, ce luminaire a été annoncé. Quand nous avons fait l'assainissement il a bien été dit que nous en profiterions pour mettre un luminaire dans un recoin sombre pour 1.000 et quelques euros. Rien n'a été caché sur ce point.».*

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 23 h 14

Fait à WAILLY le 13 juin 2016

**Mickael AUDEGOND**  
**Maire**

**SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.**

**Mme NOURRY**

**Mme DELATTRE**

**Mme LEFEBVRE**

**Mme SAVARY**

**Mme DALONGEVILLE**

**Mme CASIER**

**M. ZIEBA**

**M. NOIRET**

**M. DALONGEVILLE**

**M. MERCIER**

**M. MACE**

**M. VIGNERON**

**M. BOURDREL**

**M. HERMANT**